

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le **Cahier de Santé Publique** publie en français ou en anglais des éditoriaux, des articles de synthèse, des articles originaux, des rapports d'activités sur le terrain et des lettres à la Rédaction dans les domaines de la santé des populations.

En soumettant leur manuscrit, les auteurs s'engagent que celui-ci n'est pas envoyé à un autre support de publication scientifique. Le Comité de Rédaction se réserve le droit de solliciter la reproduction en tout ou partie de documents dans les rubriques «éditorial» et «article de synthèse».

Conditions générales de publication

Tous les manuscrits doivent être dactylographiés dans un fichier word, en double interligne, police de caractère 12 minimum dans un format page 21 x 29,7 cm avec des marges d'au moins 2,5 cm en haut, en bas, à gauche et à droite. Le nombre de pages est limité à 4 pour les éditoriaux et les lettres à la Rédaction, 10 pour les rapports d'activité sur le terrain, 15 pour les articles originaux et 18 pour les articles de synthèse (y compris les illustrations et les références). Toutes les pages sont numérotées. Les soumissions sont adressées à la Rédaction de la revue cspabidjan@yahoo.fr ou au secrétariat du Professeur Luc KOUADIO, UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, Université de Cocody, BP V34 Abidjan, Côte d'Ivoire ; en trois exemplaires. Tous les manuscrits sont soumis pour avis à deux lecteurs indépendants choisis par le Rédacteur en Chef parmi les membres du Comité de lecture ou non en raison de leur compétence. La décision du Comité de Rédaction, accompagnée des observations des lecteurs, est transmise aux auteurs. Ceux-ci disposent alors d'un délai de trois mois pour retourner la version corrigée. Les auteurs devront justifier les corrections non faites et argumenter les points de désaccord avec les lecteurs. Un autre avis peut être sollicité à un troisième lecteur. Après acceptation définitive, la Rédaction peut procéder à des modifications de forme. La version finale est adressée aux auteurs sous forme d'épreuve pour bon à tirer. Ils pourront alors juger du bien fondé des modifications apportées. Ils concèdent par la même occasion l'autorisation de publication et de reproduction uniquement à Cahier de Santé Publique.

La publication des articles et rapports d'activités est subordonnée à l'abonnement en cours de validité d'au moins les trois premiers auteurs ou à l'acquittement des frais de publication.

Page de titre

Elle doit comporter :

- le titre complet, reflétant le contenu du manuscrit, précis et concis (15 mots maximum)
- un titre court qui apparaîtra en pied de page de la publication (7 mots maximum)
- les nom et prénoms des auteurs, ainsi que leurs titres et affiliations institutionnelles
- la dénomination et l'adresse de l'institution dans laquelle le travail a été effectué
- le nom et l'adresse complète de l'auteur pour la correspondance
- la rubrique proposée par les auteurs pour la publication

Résumés

Un résumé dans la langue du manuscrit, à l'exception des éditoriaux et des lettres, doit être proposé, d'une longueur maximale de 200 mots en un seul paragraphe, accompagné de 3 à 5 mots-clés et du titre court. Une version dans l'autre langue du résumé doit également être proposée, d'une longueur maximale de 500 mots, avec le titre complet et 3 à 5 mots-clés. Les résumés doivent être rédigées sur des pages séparées et indiquer succinctement les objectifs, les méthodes, les principaux résultats et les conclusions. Ils ne comportent ni abréviation ni référence.

Présentation des textes

Les articles originaux et les rapports d'activités sur le terrain comportent nécessairement une introduction précisant clairement le but et ou les objectifs du travail rapporté, un chapitre matériel et méthodes suffisamment précis et concis avec un exposé clair des méthodes statistiques, des résultats pertinents et convenablement présentés et une discussion expliquant les résultats, leur validité, leurs implications et leurs limites ; la conclusion est facultative.

Les articles de synthèse et les lettres à la Rédaction sont rédigés suivant un plan cohérent, adapté au sujet traité et qui aura été justifié dans une introduction. Les lettres à la Rédaction peuvent être rédigées suivant le plan Introduction, Matériel et Méthodes, Résultats et Discussion. Les articles de synthèse peuvent être sollicités par la Rédaction.

Les éditoriaux sont généralement sollicités par la Rédaction.

Noms taxonomiques, unités de mesure et abréviations

Les taxons doivent être désignés conformément aux indications du Code International de Nomenclature. La première fois que le nom de l'espèce apparaît dans le texte, on écrira intégralement en italique le nom générique et le nom spécifique ; dans la suite du texte, on écrira seulement l'initiale du nom générique, suivie du nom spécifique en entier (ex. *Escherichia Coli* la première fois, puis *E. Coli* par la suite), toujours en italique.

Les unités de mesure sont celles du système international d'unités SI. Si une autre unité est jugée indispensable, elle est notée entre parenthèses après l'unité SI. Seules, les abréviations conventionnelles sont admises et doivent être définies au premier usage.

Iconographie et infographie

Toutes les illustrations, d'excellente qualité, au nombre de 5 maximum, avec un titre en français et en anglais et éventuellement une légende, sont présentées sur des pages séparées. Elles doivent être appelées dans le texte et leur emplacement indiqué dans le manuscrit. Les auteurs doivent composer leurs illustrations en bloc unique pour en faciliter le transfert sans les dénaturer.

Les tableaux sont numérotés en chiffre romain suivant l'ordre d'appel dans le texte, et leur titre est placé au-dessus, leur légende éventuelle par-dessous.

Toutes les autres illustrations sont désignées figure et numérotées en chiffre arabe selon l'ordre d'appel dans le texte. Leurs titre et légende sont placés en dessous.

Les photographies et radiographies, numérisées avec une bonne résolution, sont jointes sous forme d'image jpeg.

Considérations éthiques et Remerciements

Les dispositions éthiques adoptées et le comité d'éthique qui a validé le protocole du travail rapporté seront indiqués. Dans le cas contraire, l'absence de considérations éthiques sera argumentée. Les auteurs sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts lié au manuscrit.

Si le manuscrit comporte des images de personnes ou des passages empruntés, les auteurs doivent fournir les originaux des autorisations écrites de publication ou de reproduction.

Les remerciements, le cas échéant, sont adressés avant la liste des références, en précisant la nature des contributions.

Références

Le système de référence choisi est le système «auteur année» ou système Harvard. Dans le texte, la référence est citée en mentionnant entre crochets le nom du premier auteur et l'année de publication. A l'intérieur des crochets, les citations sont séparées par une virgule. Si plusieurs publications d'un premier auteur dans la même année sont citées, les lettres de l'alphabet sont utilisées pour les distinguer. Si le nom de l'auteur à citer apparaît dans l'énoncé à référencer, l'année de publication est placée entre crochets immédiatement après ce nom.

Dans la liste des références, celles-ci sont classées par ordre alphabétique puis par ordre d'ancienneté. Les références sont rédigées suivant les modèles ci-dessous :

* Pour un livre

Alais C et Linden G. (1994) Biochimie alimentaire. 4ème éd., Paris : Masson. 248 p.

* Pour un article paru dans un périodique

Koffi V, Kouassi FX, Keita C et al. (1999) Photocoagulation des lésions rétiniennes dans la rétinopathie drépanocytaire : intérêts et limites. Expérience du CHU de Cocody à Abidjan. Médecine d'Afrique Noire ; 46 (6) : 303-6.

NB: Veuillez indiquer tous les auteurs (le dernier étant précédé de «et» et suivi d'un «.») lorsqu'il y en a moins de 6, sinon noter les trois premiers suivis de et al. Veuillez éviter les points après initiales et abréviations. Veuillez écrire en italique l'abréviation internationale ou entièrement le titre du périodique.

* Pour une thèse

Claon JS (1997) Consommation d'eau de puits dans quatre communes de la ville d'Abidjan desservies par le réseau de distribution d'eau potable. 147 p. Th. Pharm., Abidjan, 297*.

Le nombre de références est limité à 5 pour les éditoriaux et les lettres à la Rédaction, 10 pour les rapports d'activité sur le terrain, 10 au minimum et 30 au maximum pour les articles originaux ; pour les articles de synthèse, les références peuvent être exhaustives.

Abonnement individuel et frais de publication

Les montants sont respectivement 10 000 FCFA par an et 30 000 FCFA par manuscrit.